

Tableau des cotisations sociales minimales (à jour au 1^{er} janvier 2012)

Cotisations		Taux	Répartition		Assiette
			Employeur %	Salarié %	
Maladie		13,55	12,8	0,75	Totalité du salaire
Solidarité autonomie		0,3	0,3		
Allocations familiales		5,4	5,4		
Vieillesse (déplafonné)		1,7	1,6	0,1	
Accident du travail		Taux variable selon l'entreprise			
FNAL (plafonné) Entreprises comptant au moins 20 salariés		0,4	0,4		Salaire limité à 1 plafond de sécurité sociale
FNAL (Rémunération supérieure au PASS) Entreprises comptant au moins 20 salariés		0,5	0,5		Salaire supérieur à 1 plafond de sécurité sociale
Vieillesse (plafonné)		14,95	8,3	6,65	Salaire limité à 1 plafond de sécurité sociale
FNAL (plafonné) Toutes entreprises		0,1	0,1		
Chômage		6,4	4	2,4	Salaire limité à 4 plafonds de sécurité sociale
AGS		0,3	0,3		
Retraite complémentaire cadre	ARRCO	7,5	4,5	3	Salaire limité à 1 plafond de sécurité sociale
	Assurance décès	1,5	1,5		
	AGFF	2	1,2	0,8	
	AGIRC	20,3	12,6	7,7	Salaire entre 1 et 4 plafonds de sécurité sociale
	AGFF	2,2	1,3	0,9	Salaire entre 4 et 8 plafonds de sécurité sociale
	AGIRC	20,3	Répartition libre		
	CET	0,35	0,22	0,13	
	APEC	0,06	0,036	0,024	Salaire limité à 4 plafonds de sécurité sociale
Retraite complémentaire non cadre	ARRCO	7,5	4,5	3	Salaire limité à 1 plafond de sécurité sociale
	AGFF	2	1,2	0,8	Salaire entre 1 et 3 plafonds de sécurité sociale
	ARRCO	20	12	8	
	AGFF	2,2	1,3	0,9	
Forfait social		8	8		
CSG		7,5		7,5	Salaire après déduction forfaitaire de 1,75 % pour frais professionnels
CRDS		0,5		0,5	* L'abattement de ne s'applique que dans la limite de quatre plafonds de sécurité sociale.